Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du : 27 mars 2017

n° 22/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 16 mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Esther ESCRICH-FONS, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Gérard LAMARQUE, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

S.ADROIT à F.ROS-NONO, A.BOUSQUET à N.NACCACHE, M.FERRET à N.CALMET, P.FRAISSE à A.MALIGNON, S.MANIAGO à D.LEGROS, JL GOUXETTE à A.ITIER.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 41

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Jean-claude LANDET, Dominique LEGROS, Alain MALIGNON, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Claude MONTEIL.

Excusés:

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Josiane RANCINANGUE. Mrs Michel GALANT, Hubert NAUDINAT, Serge OURLIAC, Thierry POUS, Christian REBELLE.

Objet : Lancement de l'étude « Tiers Lieux »

Vu le code des marchés publics modifié par le Décret 2016-360 applicable à compter du 01/04/16.

Le Président évoque le constat de l'émergence de plusieurs projets de tiers lieux et espaces coworking sur le territoire.

Pour rappel, les tiers-lieux sont des espaces de travail différents du cadre professionnel ou personnel, faciles d'accès, équipés en haut débit. L'objectif est de limiter les déplacements pendulaires et de créer une dynamique sur les territoires périurbains et ruraux.

Dans ce cadre, un cahier des charges a été travaillé en commission économie mettant en avant la nécessité d'obtenir un diagnostic précis de l'existant, une analyse de la demande ainsi qu'un accompagnement à la mise en place concrète de ces espaces.

Ces éléments permettront notamment aux porteurs de projets de travailler et valoriser leurs dossiers dans le cadre de l'appel à projet de la Région qui sera lancé fin 2017.

Il précise que le Bureau syndical du 23 janvier 2017 s'est positionné sur la réalisation d'une étude de faisabilité à l'échelle du PETR et portée par la commission Economie.

Une étude de ce type, menée à l'échelle du PETR, est estimée à un montant inférieur à 25 000€ HT, et peut faire l'objet d'un marché public sans formalités, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Il est proposé de procéder au lancement de ce marché ainsi que la recherche de financements associés, notamment fonds Européens LEADER, fonds d'Etat (FSIL, FNADT, Contrat de ruralité, DETR), fonds régionaux.

Ayant entendu l'exposé du Président, Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) APPPROUVE le projet de réalisation de l'étude Tiers Lieux à l'échelle du PETR, selon les modalités définies ci-dessus,
- 2°) AUTORISE le Président ou son représentant, à lancer la procédure de marché public,
- 3°) CONFIE au Bureau Syndical du PETR du Pays Lauragais le soin de sélectionner le prestataire et d'assurer le suivi de l'étude,
- 4°) AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché et tous les actes contractuels ainsi qu'à solliciter toute subvention liée ce projet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 27 mars 2017.

Le Président

Georges MERIC